

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2019 1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

RIUNIONE DI I 23 È 24 DI MAGHJU DI U 2019 REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

2019/01/033

REPONSE DE M. François SARGENTINI A LA QUESTION DEPOSEE PAR Mme Marie SIMEONI AU NOM DU GROUPE « Corsica Libera »

OBJET: Pollution plastique en Méditerranée

Madame la Conseillère,

Comme vous le savez, la Méditerranée est l'une des régions du monde les plus touchées par les déchets marins. Les matériaux polymères artificiels sont les types de déchets marins les plus courants, représentant environ 80 % de la litière trouvée. On estime que 115 000 à 1 050 000 particules/km² flottent dans la mer Méditerranée.

Le problème des déchets marins en Méditerranée est exacerbé par le fait que c'est une mer quasiment fermée, avec des zones côtières très développées et très peuplées, des eaux offshores très fréquentées (avec 30% du trafic maritime mondial).

Malgré les incertitudes et les lacunes dans les connaissances sur les déchets marins, les données actuelles sont plus que suffisantes pour exiger la mise en œuvre de mesures globales de prévention et d'atténuation.

Pour ce qui nous concerne directement, » l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica » est partenaire depuis 2017 du projet « MED MPA Plasticbusters » qui rassemble une grande partie des scientifiques méditerranéens travaillant sur la question des déchets marins.

Ce programme permet d'initier les études sur la localisation des principales zones sous-marines d'accumulation de plastiques dans les fonds de la « Riserva Naturali di i Bucchi di Bunifaziu » et dans les zones Natura 2000 adjacentes afin d'affiner les cartes d'accumulations de macro-déchets sur le littoral (quantification des volumes plus précis, établissement de fiches de chantier pour les nettoyages).

En 2019 et 2020, les principales actions auxquelles va participer notre uffiziu vont se concentrer sur :

- la définition de méthodologies harmonisées au niveau territorial et de l'Etat pour le suivi des déchets en Méditerranée ;
- l'identification des « points chauds » dans les Aires Marines Protégées (AMP) ;
- l'évaluation de l'impact des déchets marins sur la biodiversité dans les AMP ;
- la mise en œuvre de mesures de prévention et d'atténuation ;
- la mise en place d'un plan de gouvernance conjoint pour la gestion des déchets marins dans les aires marines protégées pélagiques et côtières de la Méditerranée.

De plus, l'uffiziu di l'ambiente di a Corsica participe au programme « INTERREG Marittimo ISOS— Isole Sostenibili » qui a pour objectif d'encourager des démarches territoriales intégrées pour la préservation des ressources et la mise en valeur conjointe des patrimoines naturels et culturels des petites îles. Si les très petites îles partagent des défis communs au niveau international, elles partagent aussi des solutions. Ce sont de formidables laboratoires d'innovations techniques et sociales qui méritent d'être capitalisées, valorisées et partagées.

L'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica a d'ailleurs organisé en 2018 à Bunifaziu, l'atelier « gestion des déchets dans les petites îles ».

Ces problématiques nous ramènent au début de ma réponse à savoir, la gestion des déchets marins commence en amont sur la terre.

Il nous faudra connaitre la répartition des déchets dans les mers et leurs impacts sur l'environnement marin, sur les petites îles et notamment dans les espaces protégés les plus sensibles pour sauvegarder notre biodiversité.

Il nous faudra être prêts à une lutte très longue pour dépolluer cet environnement car au-delà de la question de la conservation de la nature, celle de la santé humaine est également en jeu.